

TRÉMÉOC – OPÉRATION TROC ET PUCES DU 28 JUILLET 2024

RÈGLEMENT

Article 1 : La Société de Chasse de TRÉMÉOC organise une opération « TROC et PUCES », le **dimanche 28 juillet 2024** dans la Salle Omnisports et la Salle Communale attenante dans l'enceinte du Stade Municipal.

Article 2 : La foire sera ouverte au public de 9 h à 17 h 30. Les exposants seront accueillis dès 7 h. Ils s'engagent à tenir leur stand ouvert jusqu'à 17 h 30. Chaque exposant se verra attribuer un numéro d'emplacement défini par l'Organisateur. Tout emplacement non occupé à 8 h 30 pourra être réattribué.

Article 3 : La manifestation s'adresse aux collectionneurs, aux associations, aux particuliers et aux professionnels. Chaque exposant doit se conformer à la loi concernant la vente-déballage (attestation ci-contre à remplir).

Article 4 : Pour les particuliers, seuls la vente et le troc d'objets personnels sont autorisés.

Article 5 : Les exposants devront se présenter à l'accueil munis d'un double de leur fiche de réservation et d'une pièce d'identité.

Article 6 : Les organisateurs de la manifestation ne pourront être tenus responsables de vols, détérioration ou tout autre accident ou incident pouvant survenir pendant le déroulement de l'opération « Troc et Pucés ». Les exposants s'engagent, par l'acceptation du règlement, à renoncer à tout recours contre l'Organisateur.

Article 7 : Un ticket pour une consommation sera offert aux exposants plus (+) un ticket à partir de 2 tables réservées.

Article 8 : L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit de la foire ainsi que l'exclusivité de la vente de la restauration rapide (buvette, café, sandwiches, crêpes, ...).

INSCRIPTION

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____

Mail _____

Catégorie : Professionnel

N° de RC : _____

Collectionneur

Association

Particulier

N° pièce d'identité _____ délivrée le _____

par la Préfecture de _____

RÉSERVE TARIFS le ml avec table (intérieur) : _____ X 4 € = _____ €
portant non fourni (intérieur) : _____ X 2 € = _____ €
le ml sans table (extérieur) : _____ X 2 € = _____ €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, l'accepte sans réserve et règle la somme de _____ € par chèque à l'ordre de la **société de Chasse de TRÉMÉOC**.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, désigné ci-dessus déclare sur l'honneur, ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels ou usagés.

Signature

N. B. : Les parents corroborent l'acceptation des enfants mineurs

A renvoyer avec votre règlement avant le 12 juillet 2024 à :

Serge LE COURSONNOIS
253 Menez Gwen
29190 PLEYBEN

Tél. : 02 98 26 68 72 – 06.88.25.61.37

Mail : serge.le-coursonnois@wanadoo.fr